



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°939) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES CHOPIN, DEBUSSY, LASKINE, LISZT, SCHUBERT, BEETHOVEN, LADRETTE, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, LOUDIERES, BERLIOZ ET L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION «FONTAINE CULTURE», A TITRE PAYANT

**DÉCISION N° DM-24-109
EN DATE DU 29 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour extrait conforme, **VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Fontaine Culture » représentée par son Président, Monsieur Patrice GRENIER, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS, d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 12 au 19 février, du 8 au 15 avril et du 15 au 22 juillet de 9h00 à 19h00 (19h30 les 19 février, 15 avril et 22 juillet) et du 22 au 29 août 2024 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00, en salles Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz et Loudières de 14h00 à 20h00, dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel (16, 17, 18 et 19 février, 12, 13, 14 et 15 avril, 19, 20, 21 et 22 juillet, 26, 27, 28 et 29 août) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Fontaine Culture » représentée par son Président, Monsieur Patrice GRENIER, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS, une convention de location de salles, pour un montant de 3 644,52 € TTC (trois-mille-six-cent-quarante-quatre euros et cinquante-deux centimes) pour les frais de location et un montant de 1 564,27 € TTC (mille-cinq-cent-soixante-quatre euros et vingt-sept centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 12 au 19 février, du 8 au 15 avril et du 15 au 22 juillet de 9h00 à 19h00 (19h30 les 19 février, 15 avril et 22 juillet) et du 22 au 29 août 2024 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00, en salles Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz et Loudières de 14h00 à 20h00, dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel (16, 17, 18 et 19 février, 12, 13, 14 et 15 avril, 19, 20, 21 et 22 juillet, 26, 27, 28 et 29 août) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240329-Imc1H11646H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/03/2024
Date de Publication : 29/03/2024